

Diplôme Inter-Universitaire **Certificat National de Compétence**

► **MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS**

- Mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (**MJPM**)

Cette formation est visée par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 et régie par le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 et l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétences

OBJECTIFS	La formation vise l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs. A cette fin, elle comprend des enseignements de droit, de gestion, des séquences relatives au champ médico-social. Elle approfondit une connaissance des profils et des pathologies de la personne vulnérable et fait une place centrale à la relation établie entre le mandataire et le majeur protégé. Elle aborde ainsi les savoir-faire du mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un cadre pluridisciplinaire.
PUBLIC	Les formations sont ouvertes : A tout public remplissant les pré-requis ▪ Age minimum 21 ans lors de l'obtention du Certificat National de Compétence - MJPM
PRE REQUIS (article D.471-3 du code de l'Action Sociale et des Familles)	▪ Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'un niveau III du RNCP ou d'un niveau équivalent par validation de diplômes ou d'acquis professionnels ▪ Ou justifier de 3 ans d'ancienneté dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau
MODALITÉS PEDAGOGIQUES	Le candidat a la possibilité d'obtenir la dispense de certains modules en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle. La dispense d'un module de formation entraîne la validation de celui-ci. Les demandes sont examinées par la Commission de sélection. Les modules qualifiés d' « obligatoires » par l'arrêté ne pourront faire l'objet de dispense.
ORGANISATION et COÛT DE FORMATION	▪ Durée : 300 h + un stage pratique de 10 semaines consécutives ou non (sauf pour ceux qui justifient d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le cadre l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de la formation) ▪ Lieu : Besançon ▪ Dates : De janvier 2023 à décembre 2023 en discontinu et suspension en juillet/août ▪ Coût de la formation : 4 500 € (15 €/heure) en 2022. (Coût calculé chaque année)
PROGRAMME	4 Domaines de Formation (DF) regroupant 2 à 3 modules: ▪ DF1 juridique 84 H ➢ 1.1 Droits et procédures (48 h) ➢ 1.2 Le champ médico-social (36 h) ▪ DF2 : Gestion 78 H ➢ 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48h) ➢ 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30h) ▪ DF3 : Protection de la Personne 72 H ➢ 3.1 Connaissances des publics et pathologies liées à la personne (24h) ➢ 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48) ▪ DF4 : Le Mandataire (modules obligatoires) 66 H ➢ 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h) ➢ 4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12h) ➢ 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Catherine TIRVAUDEY Université de Franche-Comté - UFR SJEPG
RENSEIGNEMENTS	Secrétariat pédagogique et de formation : Formation continue – UFR SJEPG 45 d avenue de l'Observatoire, 25 030 BESANCON Cedex 03.81.66.66.39 / sjepg-formationcontinue@univ-fcomte.fr